

***Vivendi Universal, TF1 et M6:
Projet de rapprochement industriel
dans la télévision payante***

Compléments d'information

- ▶ **Groupe CANAL+ et TPS réunissent leur savoir-faire pour fournir aux consommateurs une offre de télévision payante diversifiée, de qualité et compétitive en France**
- ▶ **Le rapprochement des activités de télévision payante de Groupe CANAL+ et TPS est l'aboutissement d'une logique industrielle accélérée par l'arrivée sur le marché de la télévision des opérateurs de télécoms et des fournisseurs d'accès à Internet**
- ▶ **Ce rapprochement illustre la stratégie de développement de Vivendi Universal dans les médias, qui s'appuie sur un Groupe CANAL+ redressé et bénéficiant des investissements dans les contenus et les abonnés**

▶ La présence de deux plates-formes, exceptionnelle en Europe, conduit aujourd'hui à:

- Une offre confuse et fragmentée pour le consommateur
- Une sous pénétration du marché (France: 37%, UK: 43%, US: ~85%)
- Une inflation des coûts de contenus et de promotions
- Une faible valorisation des actifs

▶ L'évolution rapide des technologies numériques de distribution de contenus audiovisuels constitue:

- Une opportunité de diffuser plus largement les services de télévision payante de Groupe CANAL+:
 - ADSL, TNT, Câble, Mobile
- Une menace également:
 - Entrée de nouveaux acteurs (opérateurs télécom, FAI) dans la distribution de contenus, sans les contraintes des opérateurs de télévision payante
 - Une offre gratuite élargie, avec le lancement de la TNT gratuite



Groupe CANAL+ en France

- Abonnements CANAL+*: **5,0M**
- Abonnements CANALSAT *: **3,1M**
- Total abonnements *: **8,1M**

- C.A. 2004 TV à péage en France**: **2,7Mds€**

- Football français, italien, espagnol...
- Des films de studios français et US
- Rugby, Basket Ball, Volley, Voile, Golf...
- Divertissement, Musique, découverte, Art de Vivre



TPS

- Abonnements *: **1,7M**

- C.A. 2004: **572M€**

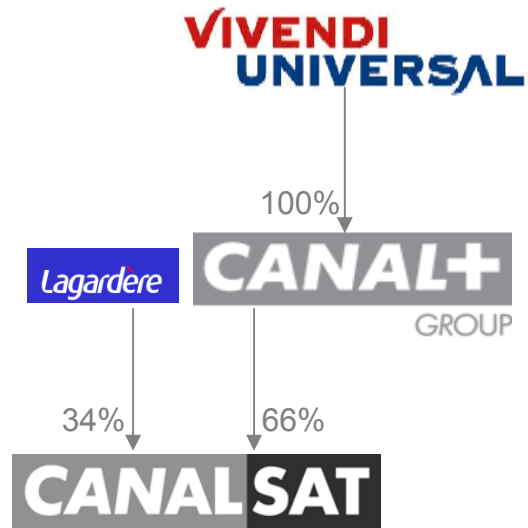
- Football anglais
- Des films de studios US et français
- Basket Ball français, Boxe
- Divertissement, Découverte, Musique..



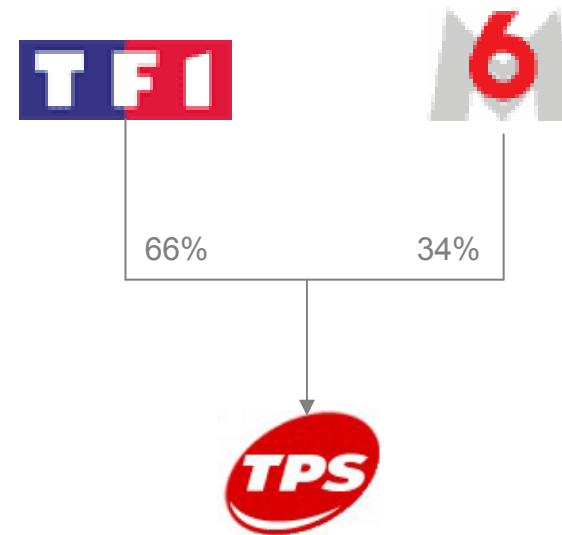
- Total Abonnements pro forma *: **9,8M**
- C.A. 2004 pro forma: **3,3Mds€**
- Les contenus de référence

Structure actionnariale actuelle

Groupe CANAL+



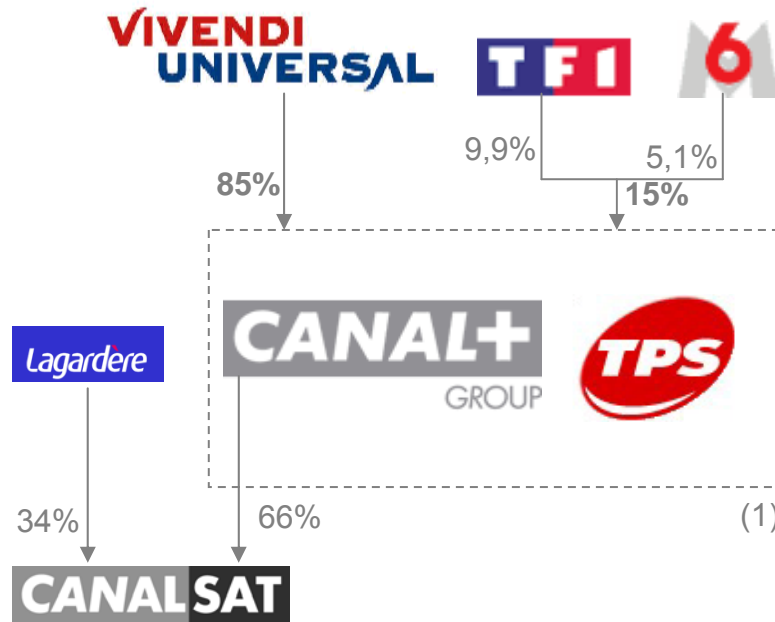
TPS



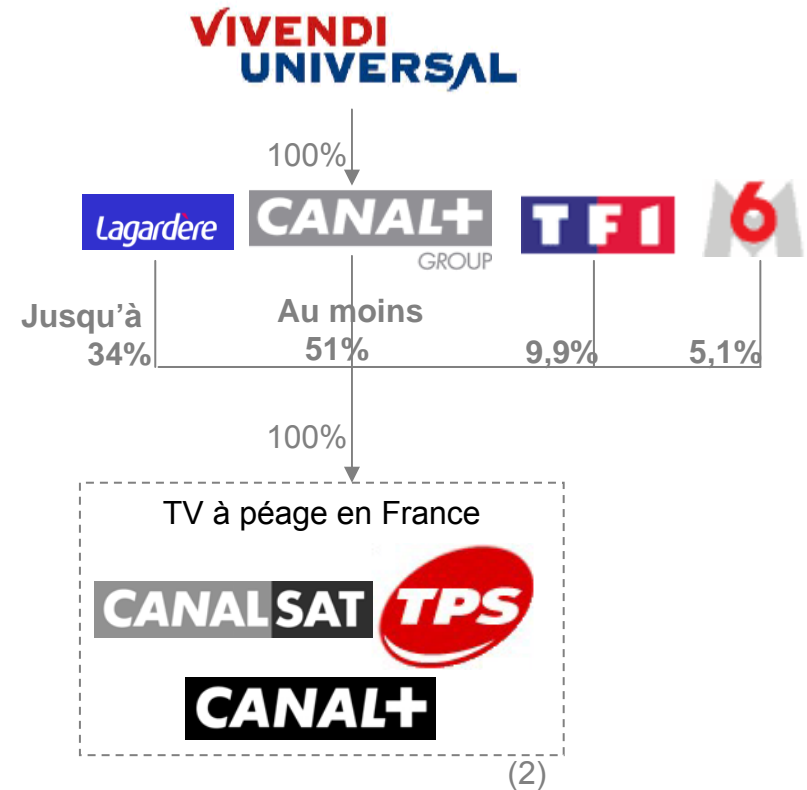
Structure de transactions envisagées

► Structures actionnariales potentielles:

Sans remontée de Lagardère



Avec remontée de Lagardère



(1) Périmètre: TV à péage en France (66% CANALSAT, TPS, CANAL+, Multithématiques, MediaOverseas) + STUDIOCANAL, Cyfra+, CANAL+ Régie, PSG, i>TELE et 20% de Ypso;

(2) Périmètre: TV à péage en France = 100% CANALSAT, TPS, CANAL+, MultiThématiques, MediaOverseas

▶ **Phase 1: Signature et mise en œuvre début 2006**

- VU verse un acompte de 150M€ correspondant à 18% de TPS
- Après remboursement de la dette de TPS via une recapitalisation par TF1 et M6, cette participation sera ramenée à 15% de TPS
- TF1 et M6 s'engagent à apporter TPS à VU, directement ou via Groupe CANAL+ (Phase 2)

▶ **Phase 2: Finalisation de la transaction après approbation des autorités de la concurrence**

- TF1 et M6 remboursent à VU l'avance de 15% de TPS pour 150M€, plus intérêts
- TF1 et M6 reçoivent 15% du nouvel ensemble Groupe CANAL+ / TPS contre 100% des titres de TPS
- VU consent une option de vente à TF1 et M6, exerçable 3 ans après le closing

- ▶ Option de vente par TF1 et M6 à VU,
 - Exerçable au 3^{ème} anniversaire de la date du closing
 - Prix basé sur une évaluation au prix de marché, à dire d'expert
 - Plancher fixé à 1 130M€, sur la base du périmètre de la Télévision payante en France, soit 7,5 milliards à 100%
 - Cette option sera comptabilisée en dette dans les comptes IFRS de VU

- ▶ En cas de non réalisation du projet à la décision de VU et dans certaines circonstances, Vivendi Universal conserverait 15% de TPS et dédommagerait TF1 et M6 d'un montant de 100M€

Implications du projet pour Lagardère

- ▶ Le projet d'accord prévoit la faculté pour Lagardère, déjà partenaire du Groupe CANAL+ au sein de CANALSAT, de devenir actionnaire de l'ensemble regroupant les activités de télévision payante de Groupe CANAL+ et TPS en France ("Nouvel ensemble TV payante France"*)
- ▶ Dans ce scénario, Lagardère apporte sa participation de 34% dans CANALSAT et une soulte en numéraire contre une participation pouvant atteindre, au choix de Lagardère, jusqu'à 34% du nouvel ensemble TV payante France
- ▶ TF1 et M6 détiennent en tout état de cause 15% du nouvel ensemble TV payante France
- ▶ Dans tous les cas, Vivendi Universal détiendra via Groupe CANAL+ le contrôle exclusif du nouvel ensemble TV payante France avec une participation au moins égale à 51%

* Périmètre: Nouvel ensemble TV payante France = 100% CANALSAT, TPS, CANAL+, MultiThématiques, MediaOverseas.

► Synergies de revenus:

- Meilleure satisfaction des abonnés conduisant à une réduction des taux de résiliation
- Meilleure pénétration de la télévision payante et des chaînes premium et bouquets du groupe ainsi constitué grâce à une simplification et amélioration de l'offre

► Principales synergies de coûts:

- Réduction des dépenses marketing : baisse des coûts d'acquisition, de gestion et de rétention des abonnés
- Potentiel de réduction des coûts de certains contenus, d'optimisation des chaînes

► Impact attendu pour Vivendi Universal:

- Opération relative sur le Résultat net ajusté dès la 2^{ème} année suivant la finalisation de l'accord

▶ **Pacte d'actionnaires:**

- Droit de préemption de VU sur les 15% détenus conjointement par TF1 et M6
- Droits de “tag-along” et de “drag-along”

▶ **Clause de non concurrence pour une durée de 3 ans:**

- Couvre les activités actuelles de TPS

▶ **Distribution des chaînes TF1 et M6 sur les plates-formes de Groupe CANAL+ et TPS**

▶ **Accord de distribution des principales chaînes thématiques des groupes TF1 et M6**

- ▶ **Consultation des instances sociales**
- ▶ **Signature des accords prévus et mise en œuvre de la 1^{ère} phase: fin 2005 / janvier 2006**
- ▶ **Notification de la concentration auprès des autorités de la concurrence en France**
- ▶ **Notification du changement d'actionnariat auprès du CSA**
- ▶ **Jusqu'à la clôture, Groupe CANAL+ et TPS conservent leur totale autonomie**
- ▶ **Objectif de clôture: 3^{ème} trimestre 2006**

Avertissement Juridique Important

Vivendi Universal est une société cotée aux NYSE et Euronext Paris SA et la présente présentation contient des déclarations prospectives au sens des dispositions du US Private Sector Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment le risque que Vivendi Universal, TF1 et M6 n'obtiennent pas les autorisations nécessaires à la finalisation de l'opération de même que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi Universal auprès de la US Securities and Exchange Commission et de l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents enregistrés par Vivendi Universal auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et de la US Securities and Exchange Commission sur le site web www.sec.gov ou directement auprès de Vivendi Universal.